

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 1 pouvoir

Date de convocation 12 décembre 2023
Date de publication 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**N° de délibération : 02\_19122023**

**N°02 : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE MONSIEUR PIERRE-FREDERIC MAITRE, ADJOINT AU MAIRE, APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20,

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°03 en date du 26 mai 2020, relative à l'élection de Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint,

Vu l'arrêté n° 2020\_097 du 28 mai 2020, par lequel il a été donné délégation de fonction et de signature à M. Pierre-Frédéric MAITRE, 4<sup>ème</sup> adjoint, dans les domaines suivants :

- Promotion et représentation de Bar-sur-Aube
- Tourisme et œnotourisme
- Protocole et relations avec les associations patriotiques et anciens combattants
- Relations avec les corps militaires jumelés avec la ville, la gendarmerie nationale et le centre de secours
- Affaires culturelles : suivi de la médiathèque, archives
- Préservation et valorisation du patrimoine : suivi de la mise en œuvre de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine

- Suivi des associations en lien avec sa délégation

Vu l'arrêté n°2023\_311 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant retrait des délégations de fonction et de signature à un adjoint,

Considérant d'une part, les évènements récents mettant en exergue la dissolution du lien de confiance entre le 4<sup>ème</sup> adjoint et la Municipalité, et d'autre part, dans un souci de bonne marche de l'administration communale, Monsieur le Maire a décidé, conformément à l'article L. 2122-20 du CGCT de retirer toutes les délégations initialement confiées à Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE dans les domaines de l'attractivité touristique, oenotouristique et culturelle,

Considérant que, aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait des délégations de fonction et de signature à Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE, adjoint au Maire et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE, adjoint au Maire.

Mme Chèvre et MM. Ingelaere (pouvoir à Mme Chèvre), Lorillère et Provin ne prennent pas part au vote.

Nombre de votants : 22.

Le Maire propose de voter à main levée.

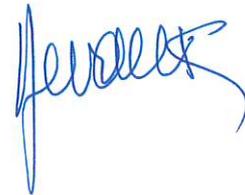
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :  
par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. Da Cruz) et 1 CONTRE (M. Maître)

- **PREND ACTE** du retrait des délégations de fonction et de signature à Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE, adjoint au Maire,
- **DECIDE** du non-maintien des fonctions d'adjoint au maire de Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI.

.....Simone DEVAUX....., secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Simone Devaux', written in a cursive style.